

# Valloire

SAVOIE GALIBIER

## CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS LA FORME D'AFFERMAGE

### EXPLOITATION DU RESTAURANT D'ALTITUDE DE THYMEL

#### AVENANT 02



Commune de VALLOIRE  
Place de la Mairie  
73450 VALLOIRE

Accueil : 04 79 59 03 11

Mail : [accueil@valloire.net](mailto:accueil@valloire.net)

Site internet : <https://www.mairie-valloire.fr>

## Convention de délégation de service public (affermage) valant contrat de concession

### Entre :

La commune de Valloire, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, habilité à cet effet par une délibération du Conseil Municipal du 29/08/2024,

*Dénommée ci-après « la Commune »,*

### Et :

Monsieur David DELPLACE représentant de l'entreprise individuelle MONSIEUR DAVID DELPLACE, immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro A 493 234 926, sise 886 route du Galibier, 73450 VALLOIRE,

*Dénommé ci-après « l'exploitant » ou « le délégataire ».*

La Commune de Valloire est propriétaire d'un bar-restaurant d'altitude, sur le secteur de la Sétaz, à l'arrivée de la télécabine de la Sétaz, dont la convention de délégation de service public arrive à terme le 6 août 2024.

La Commune souhaite que cet établissement reste une vitrine de la station, un lieu incontournable pour les skieurs et les non-skieurs (panorama, qualité gastronomique, ambiance, ...).

Pour le fonctionnement de ce bar-restaurant, accessoire au service public des remontées mécaniques, la Commune a souhaité s'adjoindre le concours d'un partenaire professionnel qui assurera l'exploitation de cette activité conformément aux objectifs de qualité définis par elle dans le cadre du dossier de consultation.

Il est, en outre, rappelé que l'exploitant devra :

- Assurer la gestion du bar, du self-service, du restaurant avec service à l'assiette,
- Développer des activités complémentaires contribuant à renforcer l'attractivité du restaurant,
- Assurer des missions résultant du caractère accessoire de cette activité par rapport au service public des remontées mécaniques.

Au terme d'une procédure de publicité et de mise en concurrence codifiée aux articles L.1411-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commune a choisi de confier à l'entreprise individuelle DELPLACE THYMEL l'exploitation du bar-restaurant d'altitude de Thymel, selon les conditions et modalités prévues dans la présente convention de délégation de service public (affermage) valant contrat de concession au sens de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relatives aux contrats de concession et de son décret d'application n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - RAPPEL LIMINAIRE DES DISPOSITIONS DU CONTRAT CONSILIDE INITIAL**

L'article 14 du contrat initial rappelle que :

*« Le concessionnaire s'engage à tenir à jour une version consolidée et actualisée du contrat et de ses annexes au regard du ou des avenants qui pourraient être conclus.*

*Les parties conviennent d'utiliser la version consolidée comme document de travail pour faciliter l'exécution de leurs relations contractuelles, étant précisé qu'en cas de litige, seule la convention initiale et ses avenants successifs feront foi. »*

C'est dans ce cadre que le présent avenant est conclu entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

## ARTICLE 2 - OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant a pour but d'intégrer les éléments suivants au contrat de délégation en cours :

- Intégrer la grille tarifaire pour la saison d'hiver 2024/2025 prévue à l'annexe 5
- Intégrer le plan prévu à l'annexe 8 permettant de déterminer la zone occupable par le délégataire devant la terrasse du restaurant et fixant les limites entre l'espace délégué et le domaine skiable

## ARTICLE 3 - POLITIQUE TARIFAIRE 2024/2025

L'article 26.3 - Evolution des tarifs prévoit expressément :

« *Le délégataire fournis une grille tarifaire qui détermine les recettes perçues auprès de la clientèle pour la première année d'exploitation du service en **annexe 5** - « Grille tarifaire pour la première année d'exploitation ». La grille est remise avant le démarrage de la saison hivernal et jointe par voie d'avenant au présent contrat. »*

Par mail en date du 12/12/2024 que le délégataire a transmis pour information les éléments précisant la politique tarifaire.

Le présent avenant 02 intègre ces éléments tels que prévus à l'annexe 05 du contrat et tels que joint au présent avenant en annexe 01.

Il est précisé que seul cette première politique tarifaire fait objet d'une intégration au contrat.

Pour les années suivantes, le délégataire, telles que les dispositions de l'article 26.3 le prévoient, transmettra les tarifs avant le démarrage de la saison en veillant à retracer l'évolution des tarifs dans le temps en les comparant d'une année tarifaire sur l'autre sur une durée de 3 ans minimum (sauf pour l'année 2, sur deux exercices seulement).

## ARTICLE 4 - ESPACE SITUE DEVANT LA TERRASSE - DELIMITATION ESPACE TRANSATS ET DOMAINE SKIABLE

Le protocole d'accord entre la SEM Valloire et le concessionnaire sur les modalités de livraisons, des horaires d'ouverture et fermeture au public et transports des personnels et marchandises d'exploitation prévoit dans l'alinéa « Espace occupé devant le restaurant (passage géomètre) et positionnement des transats, fermeture

terrasse, évacuation clients » de définir l'espace attribué au délégataire devant la terrasse au côté sud.

Cette délimitation permet de préciser les parties dont le délégataire peut jouir pour mettre les transats et les skis de ses clients sans empiéter sur le domaine skiable et sans affecter la sécurité des utilisateurs du domaine skiable. L'espace dédié aux transats en partie sud devra se conformer aux prescriptions suivantes :

- Une seule rangée de transats sera disposée au pied de la terrasse sur toute la longueur
- Si d'autres mobiliers sont disposés dans cet espace (table basse, fauteuils, etc.) le délégataire veillera à laisser un espace de 3 mètres entre le mobilier disposé et le filet de protection délimitant l'espace réservé et le domaine skiable

Les services techniques de la commune, lors d'une réunion en présence du délégataire, des représentant de la SEM Valloire, ont matérialisé cet espace tels que joint en annexe 02 du présent avenant.

Il convient en conséquence d'acter la délimitation de cet espace afin de formaliser les droits du délégataire.

#### ARTICLE 4 - CONTRAT INITIAL ET AVENANT

Les clauses initiales du contrat et celle modifiée par le présent avenants demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait à Valloire, le.....

Pour le concessionnaire,	Pour l'autorité concédante,
David DELPACE.	Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**ANNEXE 01 - ELEMENTS DE L'ANNEXE 05 DU CONTRAT DU CONCESSION - POLITIQUE TARIFAIRE (ANNEE 01)**



**RESTAURANT LE THYMEL**

Tout nos plats et desserts sont faits maison

**ENTRÉES A PARTAGER\* (apéritif) Idéal pour 2 personnes**

Planche de charcuterie et fromages (de Valloire, Maurienne et Savoie)	15,90 €
Planche de foie gras maison et son chutney d'oignon	20,90 €

**ENTRÉES\***

Velouté de butternut et sa chips de jambon cru (ou version veggie)	8,90 €
Foie gras maison et son chutney d'oignon	11,90 €
Cheese cake salé à la truite fumée et à l'avocat	9,50 €
Cassiolette de Saint-Jacques	11,90 €

**LES GRANDES SALADES\***

<b>L'ALPAGE</b> Salade, julienne de carottes, tomates cerises, jambon cru, pommes de terre, cerneaux de noix et samoussa de reblochon fondant	19.50€
<b>LA VALLOIRETTE</b> Salade, julienne de légumes, tomates cerises, truite fumée, rillettes de poisson, citron, pommes de terre et crème ciboulette	20.90€
<b>LA PERIGOURDINE</b> Salade, émincé de carottes, tomates cerises, foie gras, magret fumé, gésier de canard, pommes, noix	20.90€

**NOS VIANDES ET POISSONS\***

Tartare de bœuf, frites et salade	19.50€
Ballotine de volaille farcie aux pleurotes accompagné de son écrasé de pomme de terre	22,50€
Cheeseburger, frites et salade	20.50€
Burger savoyard (reblochon et lard grillé), frites et salade	21.50€
Entrecôte charolaise grillée, frites et salade (Sauce: Poivre, moutarde, forestière ou fleur de sel)	25,90€
Saint-Jacques poêlées, purée de panais et ses légumes de saison	26,90€

**NOS SPECIALITES SAVOYARDES\***

Escalope de veau savoyarde (veau, beaufort, jambon et crème)	22,50€
Diots de Savoie au vin rouge et sa garniture du moment	20,50€
Fondue savoyarde, salade verte (Min. 2 pers.) (Suppl. Cèpes 4€/par pers., Charcuterie 5€/pers)	22,50 €/pers
Tartiflette, salade verte	20,90 €

**SANS VIANDE MAIS TOUT AUSSI SAVOUREUX :**

Risotto forestier et parmesan	19,50 €
-------------------------------	---------

**LE MENU QUI FAIT GRANDIR (-10ANS)\***

Sirop Au choix : Cheese burger, Steak haché, saucisses (Garniture au choix : Frites, légumes, spaghettis), spaghettis bolognaise/carbonara, ou mini tartiflette Glace, compote, brownie ou yaourt de Savoie	14,00 €
---	---------

**FROMAGES**

Assortiment de fromages de Valloire, de Maurienne et autres (suivant arrivage)	9,50 €
--	--------

**DESSERTS\*** (Tous nos desserts sont faits maison)

Tarte aux myrtilles	8,90 €
Le Dahu (Biscuit aux noix et crème praliné)	8,50 €
L'Aiguille Noire (mousse au chocolat, croustillant praliné)	8,90 €
Nougat glacé maison	8,50 €
Baba au limoncello, crème citron	8,90 €
Dessert du moment	8,50 €
Café ou thé gourmand	10,90 €

\* Tous nos plats sont susceptibles de contenir des allergènes.

**LE THYMEL  
C'EST DEUX  
FORMULES :  
LE SELF  
OU LE  
RESTAURANT**

**LE SELF**

**LES VIANDES**

ACCOMPAGNEMENT FRITES SPAGHETTIS OU LÉGUMES

Jambon grillé Sauce au choix	14.20€
Andouillette A4444 Sauce moutarde	17.90€
Entrecôte Sauce au choix	23.90€
Saucisses x2	12.90€
Steak haché 180g façon bouchère VBF	14.90€

**SPÉCIALITÉS SAVOYARDES**

Tartiflette, salade verte	16.90€
Diots de Savoie au vin rouge x2	15.90€

**ET AUSSI**

Spaghettis bolognaise, carbonara ou forestière	13.20€
Lasagnes	15.90€
Panini, frites, salade verte	13.90€

**MENU ENFANT**

-10 ans

11.20€

Spaghettis bolo ou carbo, saucisse ou steak haché, frites

+

Brownie, compote, fruit ou yaourt

ENTRÉES ET DESSERTS VARIÉS  
ET NOTAMMENT NOS TARTES MAISONS

**LE RESTAURANT À L'ÉTAGE**

VENEZ DÉGUSTER NOS SPÉCIALITÉS SAVOYARDES,  
NOS VIANDES ET BURGERS, NOS GRANDES SALADES,  
DANS UN CADRE SAVOYARD ET CHALEUREUX OU AU  
BALCON ENSOLEILLÉ.

RÉSERVATION CONSEILLÉE.



**GOÛTER** GAUFRES A PARTIR DE 15H

Gaufre sucre	4.00€
Gaufre Nutella ou chantilly	5.00€
Gaufre nutella et chantilly	6.00€
Tartes maison	...
Donuts	...
Cookies	...
Muffins	...



Real magic = Vraiment magique



Visuels produits illustratifs - selon disponibilité en point de vente.

©2024, The Coca-Cola Company. Coca-Cola, Coca-Cola zero, Fanta et Sprite sont des marques déposées de The Coca-Cola Company. ©2023 DP Beverages Limited. FUZE TEA est une marque déposée de DP Beverages Limited. ©2024, Tropic SA. Tropic est une marque déposée de Tropic SA. Monster Energy et le logo Monster Energy sont des marques déposées de Monster Beverage Company. RCS (à compléter par le point de vente) :

PRIX NETS TTC EN EUROS, SERVICE COMPRIS.

L'ÉTABLISSEMENT N'ACCEPTÉ PAS LES RÈGLEMENTS PAR CHÈQUE.



## BOISSONS FRAÎCHES

<i>Coca-Cola</i>	33cl	4.20€
<i>Coca-Cola</i> sans sucres	33cl	4.20€
<b>FANTA</b> Orange	25cl	4.20€
<b>Sprite</b>	25cl	4.20€
<b>fuzetea</b>	25cl	4.20€
<b>TROPICO</b> Tropical	25cl	4.20€
<b>POWERADE</b> Ice storm, cerise	50cl	6.00€
<b>ORANGINA</b>	50cl	6.00€
Oasis	25cl	4.20€
Orangina	25cl	4.20€
Schweppes Agrumes, Tonic	25cl	4.20€
Ice Tea	25cl	4.20€
Limonade	25cl	4.20€
Jus de fruit	25cl	4.20€
Sirop	25cl	3.00€
Lait froid	25cl	3.20€
Perrier	33cl	4.20€
Aquarel	50cl	2.60€
San Pellegrino	50cl	4.20€
Supplément Sirop, tranche		+0.20€

## BOISSONS CHAUDES

Café	2.00€	Lait chaud	3.50€
Café Allongé	2.50€	Chocolat	4.20€
Petit crème	2.50€	Chocolat noisette	4.50€
Grand café	3.50€	Chocolat viennois	5.00€
Grand crème	4.00€	Thé - Infusion	3.50€
Café viennois	5.00€	Citron chaud	3.50€
Cappuccino	5.00€		

## VINS

### LES VINS AU VERRE ET AU POT

	Verre 15cl	25cl	50cl
IGP Pays d'Oc Bio Blanc	3.80€	5.70€	10.50€
IGP Méditerranée Rouge, Rosé	3.80€	5.70€	10.50€

### LES ROUGES

Côte du Rhône Cuvée de Chris	75cl	22.00€
Gamay Jongieux	75cl	21.00€

### LES BLANCS

Roussette de Savoie AOP Les cimes	75cl	24.50€
Crémant de Savoie	75cl	29.00€
Apremont Domaine Chapot	75cl	20.50€

### LES ROSÉS

Savoie Rosé Domaine Bernard	75cl	20.50€
Côte de Provence AOP La Note bleue	75cl	24.50€

## BOISSONS CHAUDES AVEC ALCOOL

Vin chaud	4.50€
Chocolat alcool Rhum, chartreuse, génépi, baillays	7.00€
Grog	6.50€
Irish coffee	9.50€
Bombardino	7.00€

## APÉRITIFS

Anisé	2cl	4.00€
Vin cuit Martini, Porto, Muscat	6cl	4.50€
Kir	16cl	4.20€
Kir royal de Savoie	16cl	6.50€
Alcool Whisky, Vodka, Rhum	4cl	6.50€
Alcool Soda	22cl	8.00€
Vodka Monster	22cl	8.00€
Gin Tonic	22cl	8.00€
Spritz		9.00€

## DIGESTIFS

Suédois	4cl	6.00€
Rhum	4cl	6.50€
Génépi	4cl	5.50€
Chartreuse	4cl	8.00€
Cognac	4cl	7.50€
Poire	4cl	7.50€
Limoncello	4cl	5.50€
Jägermeister	4cl	6.50€
Get 27	4cl	6.50€



## BIÈRES

### PRESSION

	25cl	50cl
Jupiler	4.20€	7.80€
Panaché	4.20€	7.80€
Galibier Blanche Avalanche	5.00€	9.50€
Galibier IPA Matchut	5.00€	9.50€
Paix Dieu	5.50€	10.00€
Picou bière	5.00€	9.50€
La bière du moment	...	...
Supplément sirop		0.20€

### BOUTEILLES

Galibier	33cl	6.80€
Alpine, Matchut ou Avalanche		
Liefmans Bière rouge	25cl	5.80€
Pelforth Brune	33cl	6.60€
Desperados	33cl	6.60€
Duvel	33cl	6.60€
Chouffe ou Mc Chouffe	33cl	6.60€
Jupiler 0.0%	25cl	5.00€



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

ANNEXE 02 - ELEMENTS DE L'ANNEXE 08 DU CONTRAT DU CONCESSION -PLAN DE DELIMITATION ESPACE DELEGATAIRE/DOMAINE SKIABLE

